

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'école de St-Germain-l'Herm

Le Conseil d'École s'est réuni le **5 novembre 2019** à 17h00, à l'école de St-Germain-l'Herm.

Étaient présents : Mme LACOUTURE, D.D.E.N. ; Mmes FERRY, GRANGE, M. BILLARD, délégués des Parents d'élèves ; Mme POUYET, Conseillère municipale chargée des Affaires scolaires ; Mme DESGEORGES, Maire ; Mme FARON BONVALLET, enseignante ; M. PAGNIER, enseignant, Directeur de l'école.

Excusés : M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ; Mme PASTURAL, enseignante ; M. PICANDET, maître E du RASED.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

① Effectifs

L'école compte 43 élèves.

Classe 1 TPS/PS/MS 12 élèves (Mme FARON-BONVALLET).

Classe 3 GS/CP 15 élèves (M. PAGNIER).

Classe 2 CM1/CM2 16 élèves (Mme PASTURAL).

Ecole de Fournols, classe CE1/CE2 16 élèves (Mme TOUZET/M.GATHIER).

Total RPI : 59 élèves.

Deux autres enseignants sont rattachés administrativement à l'école : M. PICANDET, maître E du RASED, et Mme GOMES, titulaire remplaçante.

Mme CROSETTI, AVS, intervient 9h par semaine.

② Règlement intérieur

Le Directeur propose de reconduire le Règlement type départemental qui n'a pas été modifié par rapport à l'an dernier, ainsi que l'avenant présentant les jours et horaires de classe, et des précisions concernant l'obligation d'instruction pour tous les enfants à partir de 3 ans. Le Règlement intérieur est adopté.

③ Projets, RPI

L'activité natation à la piscine d'Ambert a regroupé deux classes du RPI.

Trois séances annuelles de cinéma (*Ecole et Cinéma* et *Cinématernelle*).

Vendredi 20 décembre : matin, spectacle vivant offert par l'Amicale laïque aux deux écoles (prise en charge des entrées et du transport des élèves de Fournols proposée par l'Amicale laïque de St-Germain) ; après-midi chants et goûter à l'EHPAD Roux de Berny.

Sortie scolaire de fin d'année en commun avec l'école de Fournols à Saint-Etienne (notamment visite du Musée d'Art et d'Industrie).

Fête de fin d'année en commun le dimanche 17 mai à Fournols.

Par ailleurs, la classe 2 est inscrite à Livre élu, les classes 2 et 3 à *Watty à l'école*.

Les enseignants du RPI se sont réunis et ont décidé, pour cette première année de mise en place de ce nouveau fonctionnement, de ne pas demander l'autorisation d'organiser les Conseils d'école

en commun. Néanmoins, une réunion réunissant les membres des deux Conseils d'école sera organisée début 2020, afin d'échanger sur le fonctionnement du RPI.

④ **Matériel, entretien et usage du bâtiment**

Les enseignants remercient la Municipalité pour les travaux réalisés avant la rentrée de septembre : grillage autour de la cour à finir de refixer, supprimer les « pointes », grille évacuation eau cour mal fixée, fuites de robinets (couloir), fixation dispositif anti-pince doigts (classe 1), remise en place table classe 1 réparée, tubes néons ou starters à changés, bancs de la cour, étagères classe 3, changement des tablettes autour du lavabo bas au RDC, démontage des volets roulants bloqués (classe 3 et salle de motricité). Le plombier vient de réaliser l'installation un WC "maternelle" au RDC pour les élèves les plus jeunes.

Points évoqués lors du précédent Conseil d'école : modification éventuelle de l'abonnement téléphonique, renforcement souhaitable de la porte du lieu de confinement, installation d'une vitrine d'affichage extérieure un peu plus grande.

⑤ **Tarifs cantine**

Les Délégués des parents souhaitent des précisions concernant le tarif de la cantine. Mme le Maire précise les choses : le restaurant scolaire étant celui du collège, c'est le Conseil Départemental qui le gère, et fixe le tarif pour les élèves de l'école, soit 4€.

À St-Germain-l'Herm, la Municipalité a mis en place, depuis plusieurs années, un dégrèvement en fonction du quotient familial pour les enfants de la Commune. D'autres Communes ont fait le même choix pour leurs enfants qui fréquentent notre école.

Le tarif de 3€ pour tous les mercredis (enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs) s'explique par la prise en charge d'une partie du prix habituel par la Communauté de Communes ALF.

Les menus sont affichés devant l'école. Les Délégués proposent de diffuser les menus aux parents qui le souhaitent par courriel. Le Directeur transfèrera le menu dès qu'il le recevra du collège au parent responsable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

À St-Germain-l'Herm, le 6 novembre 2019
Le Directeur, Thierry PAGNIER

Copie transmise à : Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale, Madame la Conseillère municipale chargée des affaires scolaires, Madame le Maire de St-Germain-l'Herm, Mesdames et messieurs les délégués des parents d'élèves, Madame la Déléguée départementale de l'Éducation nationale, les parents d'élèves par affichage devant l'école et insertion dans le site Internet de l'école, l'A.T.S.E.M., les membres de l'Équipe enseignante.

École publique, route des Granges, 63630 St-Germain-l'Herm
RNE 063 1260 C

Tél. 04 73 72 00 53

ecole.st-germain-lherm.63@ac-clermont.fr

ecolesaintgermainlherm.fr